

Examen d'entrée en médecine: les étudiants auront deux chances

■ En 2018, l'examen se tiendra une première fois le 6 juillet et une seconde fois le 5 septembre.

Bonne nouvelle pour les rhétoriciens qui rêvent de médecine: les modalités d'accès aux études se précisent. C'est ce mercredi matin, en effet, que le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), va présenter devant le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un avant-projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation de l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie.

Une deuxième chance pour les étudiants

Pour rappel, contre la volonté du ministre et des syndicats étudiants, cet examen avait été organisé pour la première fois en septembre dernier pour répondre aux injonctions du gouvernement fédéral. Celui-ci espère ainsi limiter le nombre de diplômés en médecine. Le 8 septembre, dès lors, près de 3 500 candidats s'étaient retrouvés au Heysel. Seuls 700 d'entre eux avaient réussi l'épreuve organisée de main de maître par l'Ares, l'Académie qui chapeaute l'enseignement supérieur francophone belge.

C'est à cette même académie que le ministre Marcourt a demandé un avis pour planifier au mieux, et dans les meilleures conditions, la deuxième édition qui se tiendra à la veille de l'année 2018-2019. L'Ares lui a remis ses propositions, et c'est à partir d'elles que le ministre a rédigé son arrêté.

Le principal changement à noter est que l'examen sera organisé en deux sessions. La première se tiendra le 6 juillet, la seconde le 5 septembre. L'an dernier, pour des raisons matérielles et pratiques (la décision d'organiser un examen ayant été prise très tard), l'épreuve avait été organisée une seule fois en septembre.

Désormais, les étudiants qui auraient raté la première session pourront se présenter une deuxième fois la même année.

L'Ares reste aux commandes

Comme lors de la première édition, par contre, l'examen sera organisé de manière centralisée, et non dans chacune des universités. L'Ares et le ministre craignent en effet d'éventuels recours en justice à la suite de possibles différences de traitement entre les étudiants.

Comme l'an dernier également, l'Ares reste aux commandes. Le budget qui lui est alloué pour gérer l'examen est cependant gonflé. Il passe en effet de 800 000 euros annuels à 1,16 million d'euros.

Rien dans la note ne fixe les matières sur lesquelles les étudiants seront interrogés. Dans un entretien accordé en janvier au "Soir", Julien Nicaise, administrateur de l'Ares, laissait cependant entendre qu'elles n'évolueraient pas.

BdO